

Madame, Monsieur le Président,

La prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et Élective de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendra le samedi 16 Avril 2022, à 9 H 00, à la salle du circuit Vitesse de Vendeuvre (14170).

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, les documents suivants :

- Appel à candidature pour les postes vacants au sein du Comité Directeur
- Modèle de candidature pour le Comité Directeur
- Appel à candidature pour la présidence de la Ligue
- Modèle de candidature pour la présidence de la Ligue
- Modèle de mandat club (représentation du Président de club par un membre licencié de son club)
- Appel à candidature et acte de candidature pour les postes vacants au sein des Commissions et Collèges
- Appel à candidature et acte de candidature pour le poste de membre du TRDA (Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage)

Cette Assemblée Générale sera suivie d'une réunion du Comité Directeur à 14 H 00.

Vous remerciant à l'avance de diffuser ces informations auprès de vos membres et comptant sur votre présence à cette AG,
Bien cordialement,

Marie-Christine VEILLEUX

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE
2, rue des Artisans - 14470 COURSEULLES SUR MER
Tél. 02.31.25.61.90 - secretariat@lmn-ffm.org

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE Comité Directeur du 16 Avril 2022

APPEL À CANDIDATURES POUR LES POSTES VACANTS DE MEMBRES DES COMMISSIONS SPORTIVES et COLLEGES

Les élections pour les postes vacants des membres des Commissions de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendront le samedi 16 Avril 2022 à 14 h 00, lors du Comité Directeur de la Ligue à la Salle du Circuit des Sports Mécaniques – Les Illandes – 14170 VENDEUVRE.

Postes restant à pourvoir :

- Commission TRIAL 6 membres
- Commission COURSE SUR ROUTE 1 membre
- Commission MOTOCROSS 5 membres
- Collège Stages Éducatifs 2 membres
- Collège Technique 1 membre
- Collège Chronométrage 1 membre

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- Être âgés de plus de 18 ans ;
- Être licenciés à la FFM ;
- Adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, **soit avant le 1^{er} AVRIL 2022 à minuit** le cachet de la poste faisant foi ;
- Pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à l'élection des membres des commissions et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises (recommandé avec AR) au secrétariat de la Ligue Motocycliste de NORMANDIE à l'adresse suivante :

LMN – 2, rue des Artisans – 14470 COURSEULLES-sur-Mer

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE Comité Directeur du 16 Avril 2022

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES VACANTS AU SEIN DES COMMISSIONS SPORTIVES et COLLEGES

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue de Normandie :

ELECTIONS POUR LES POSTES VACANTS DES COMMISSIONS SPORTIVES SUIVANTES :

- Commission TRIAL 6 membres
- Commission COURSE SUR ROUTE 1 membre
- Commission MOTOCROSS 5 membres
- Collège Stages Éducatifs 2 membres
- Collège Technique 1 membre
- Collège Chronométrage 1 membre

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | | Ville :

Licence n°: | | Club: Dept.: | |

Déclare être candidat(e) au sein de la :

- Commission (Inscrire le nom de la COMMISSION)
- Collège (Inscrire le nom du COLLEGE)

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : Le

Signature du (ou de la) candidat(e) :

Les candidats devront être titulaires d'une licence FFM valide au plus tard 15 jours avant la date des élections. La qualité de licencié ne pourra être régularisée ultérieurement.

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée au secrétariat de la LMN, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, avant le 1^{er} AVRIL 2022, le cachet de la poste faisant foi.

APPEL A CANDIDATURES POUR LES POSTES VACANTS AU SEIN DU COMITE DIRECTEUR

Les élections pour les postes vacants au sein du Comité Directeur de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendront le Samedi 16 Avril 2022 à 9 H 00, à la Salle du Circuit des Sports Mécaniques – Les Illandes – 14170 Vendeuvre.

Nombre de postes vacants au sein du Comité Directeur : 5

Les candidats devront, conformément à l'article 7.2 et 7.4 des statuts de la LMN :

- être licenciés d'un groupement sportif ou d'un club affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue Motocycliste de Normandie ;
- être âgés de plus de 18 ans ;
- présenter leur candidature soit directement soit par l'intermédiaire d'un groupement sportif ou d'un club de tourisme affilié à la FFM ayant son siège dans le ressort territorial de la Ligue de Normandie, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception au secrétariat de la Ligue au moins quinze jours avant la date de l'élection, soit le **1er AVRIL 2022**, le cachet de la poste faisant foi ;
- ne pas avoir été condamnés à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité française) ;
- ne pas avoir été condamné à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales (lorsque le candidat est de nationalité étrangère) ;
- ne pas avoir fait l'objet d'une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- ne pas être membre d'un Comité Directeur d'une autre Ligue.

Conformément à l'article 7.1 des statuts de la LMN, les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée générale.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au Secrétariat de la LMN – 2, rue des Artisans – 14470 Courseulles-sur-Mer.
Les candidatures précédemment envoyées restent d'actualité.

Ne pourront être élus au Comité Directeur plus de 3 licenciés appartenant à un même club.

Les candidats devront être titulaires d'une licence FFM valide au plus tard 15 jours avant la date des élections. La qualité de licencié ne pourra être régularisée ultérieurement.

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE Comité Directeur du 16 Avril 2022

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE VACANT DE MEMBRE DU TRIBUNAL RÉGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE

L'élection pour le poste vacant de membre du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendra le samedi 16 Avril 2022 à 14 H 00, à la Salle du Circuit des Sports Mécaniques – Les Illandes – 14170 VENDEUVRE.

Nombre de postes restant à pourvoir : 1

Particularités du TRDA :

5 postes de membres choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur.

Les candidatures doivent être adressées à la Ligue au moins quinze jours avant la date des élections, **soit avant le 1^{er} AVRIL 2022**, accompagnées du bulletin judiciaire n°3, par pli recommandé avec demande d'avis de réception. Le Président de l'instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises (recommandé avec AR) au secrétariat de la Ligue Motocycliste de Normandie à l'adresse suivante :

LMN – 2, rue des Artisans – 14470 COURSEULLES-sur-Mer

LIGUE MOTOCYCLISTE de NORMANDIE Comité Directeur du 16 Avril 2022

ACTE DE CANDIDATURE POUR LE POSTE VACANT DU TRIBUNAL RÉGIONAL DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE

Extrait de l'article 3 du code de discipline et d'arbitrage la Ligue Motocycliste de Normandie :

Il est institué au niveau régional un organe disciplinaire de première instance, le Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage, investi du pouvoir disciplinaire et d'arbitrage à l'égard des associations affiliées à la Ligue, des membres licenciés de ces associations et des Comités Départementaux.

Cet organe se compose de 5 membres choisis notamment, en raison de leur compétence d'ordre juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives.

L'organe disciplinaire est composé en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes de la Ligue. L'instance ne peut délibérer valablement que si les membres présents du Comité Directeur ne sont pas en majorité tant dans la composition que dans le vote. Le Président de la Ligue ne peut être membre d'aucun organe disciplinaire.

La durée du mandat est identique à celle des membres du Comité Directeur et prend fin avec celui-ci. Les membres du Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage et leur Président sont élus à la majorité simple par le Comité Directeur.

Les candidatures doivent être adressées à la Ligue au moins quinze jours avant la date des élections accompagnées du bulletin judiciaire n°3, par pli recommandé avec demande d'avis de réception. Le Président de l'instance est désigné par le Comité Directeur parmi les membres élus de l'organe disciplinaire.

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : Ville :

Déclare être candidat(e) au sein du Tribunal de Discipline et d'Arbitrage / Licence N° (pas obligatoire) :

Club : Dépt :

Fait à : Le

Signature du (ou de la) candidat(e) :

Attention : Pour être recevable, la candidature, accompagnée du bulletin judiciaire n° 3, doit être adressée au secrétariat de la LMN, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 1er AVRIL 2022, le cachet de la poste faisant foi.



MANDAT

Je soussigné(e) :

Président(e) du moto club

Licence N°

Affiliation du club N°

Donne mandat à Monsieur ou Madame (rayer la mention inutile), membre du même

Moto-club :

Licence N°

Afin de représenter le Moto club et de participer aux débats de l'Assemblée Générale
Extraordinaire et Élective de la LMR de Normandie qui se déroulera le 16 Avril 2022 à la
Salle du Circuit de Sports Mécaniques – Les Illandes – 14170 VENDEUVRE

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le :

Le Président

Nom et Prénom :

Signature

Le Mandaté (e)

Nom et Prénom :

Signature

NB : L'attestation est à envoyer, par mail, au secrétariat de la LMN, avant le 12 Avril 2022 ;
elle est également à présenter lors du scrutin par le mandaté, accompagné de sa licence
valide et de sa pièce d'identité.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote par procuration n'est pas admis.

APPEL A CANDIDATURES – PRESIDENCE DE LA LIGUE LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE

À l'issue de la démission de M. Philippe DURAND, en qualité de Président de la Ligue Motocycliste de Normandie le 11 février 2022, les élections du Président de la Ligue Motocycliste de Normandie se tiendront le 16 avril 2022 à 9h00, à la salle du Circuit des Sports Mécaniques – Les Illandes – 14170 Vendeuvre.

Présidence de la Ligue

Nombre de postes à pourvoir : 1

Incompatibilités (conformément à l'article article 8.2 des statuts de la Ligue) :

Outre les incompatibilités décrites à l'article 7.4 des statuts, sont incompatibles avec le mandat de Président de la Ligue, mandat de Président de la Ligue, les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fourniture ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Ligue, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus.

Une fois élu, si le Président de la Ligue occupe par ailleurs la fonction de Président d'un Comité Départemental Motocycliste, il devra démissionner de ce poste au plus tard dans les six mois qui suivent son élection. Durant toute la durée de son mandat, il ne pourra plus occuper le poste susvisé.

Précisions :

Parallèlement, s'il n'est pas déjà membre du Comité Directeur, le candidat à la Présidence doit également candidater au Comité Directeur selon les formes requises.

Seul peut être Président, un candidat préalablement élu au Comité Directeur.

Conformément à l'article 8.4 des statuts de la LMR, avant de pourvoir au poste de Président, l'Assemblée Générale pourvoit les postes vacants au Comité Directeur.

Le Comité directeur, le cas échéant, complété, se réunit afin de proposer le nouveau Président de la Ligue au vote de l'Assemblée Générale parmi les candidats déclarés pour occuper ce poste par un vote à bulletins secrets à la majorité relative. Les débats sont menés par le membre le plus ancien du Comité Directeur.

En l'absence de candidature(s) ou dans l'hypothèse où le ou les candidats déclarés ne seraient pas élu(s) au Comité Directeur, le ou les nouveaux candidats à la Présidence sont invités à se manifester en séance du Comité Directeur.

Les candidats déclarés recevables pourront présenter, devant le Comité Directeur leur projet par ordre alphabétique.

En cas de pluralité de candidats, le candidat qui obtiendra le plus de voix sera proposé à l'Assemblée Générale.

Le Président est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés par l'Assemblée Générale.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir le modèle de candidature jointe et la renvoyer par courrier recommandé avec avis de réception au secrétariat de la Ligue de Normandie au plus tard quinze 15 jours avant l'élection, soit le 1^{er} avril 2022.

MODELE DE CANDIDATURE POUR LA PRESIDENCE DE LA LIGUE



LIGUE MOTOCYCLISTE DE NORMANDIE ASSEMBLEE GENERALE ÉLECTIVE DU 16 AVRIL 2022 A 9H00 A VENDEUVRE

Je soussigné(e) _____
Demeurant _____
Code Postal _____ Ville _____
Licence N°: _____ Club _____ Dépt _____
Date de naissance : _____
Courriel : _____

Déclare être candidat(e) au poste de Président(e) de la Ligue Motocycliste de Normandie et à ce titre, ne pas être concerné(e) par les incompatibilités suivantes :

Outre les incompatibilités décrites à l'article 7.4 des statuts, sont incompatibles avec le mandat de Président de la Ligue, mandat de Président de la Ligue, les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements, dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fourniture ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Ligue, de ses organes internes ou des clubs qui lui sont affiliés.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

Attention :

Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 1^{er} avril 2022 au Secrétariat de la LMN – 2, rue des Artisans -14470 COURSEULLES-SUR-MER, le cachet de la poste faisant foi.



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE DE NORMANDIE

ASSEMBLEE GENERALE ÉLECTIVE

Du 16 Avril 2022 à 9 H 00

A la Salle du Circuit des Sports Mécaniques – Les Illandes –
14170 VENDEUVRE

CANDIDATURE POUR LES 5 POSTES VACANTS DE MEMBRE DU COMITÉ DIRECTEUR

Selon l'article 7.1 des statuts : composition du Comité Directeur :

23 MEMBRES COMPOSENT LE COMITE DIRECTEUR
(dont 1 médecin licencié)

Je soussigné(e)

Demeurant

Code Postal..... VILLE.....

Licence N° : Club Dépt

Date de naissance :

Courriel :

Déclare être candidat(e) au Comité Directeur en qualité :

- de membre

Fait à Le.....

Signature

*Les candidats devront être titulaires d'une licence FFM valide au plus tard 15 jours avant la date des élections.
La qualité de licencié ne pourra être régularisée ultérieurement.*

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le **1^{er} AVRIL 2022**, le cachet de la poste faisant foi, au secrétariat de la ligue :

LMN - 2, rue des Artisans – 14470 COURSEULLES-SUR-MER